LE COMPLOT!!!

Hier, on a fait courir le bruit de l'arrestation des capitaines Tamburini et Volper, les héros du complot burlesque de l'an dernier.

La nouvelle était inexacte. C'est presque regrettable. Il ne manquait plus qu'eux.

Mais même en leur absence le complot de M. Clemenceau est suffisamment grotesque. Il s'effondrera dans le ridicule; il ferait, d'ores et déjà rire, s'il ne s'agissait de la liberté et de l'honneur des gens et s'il ne révélait chez ceux qui nous gouvernent une fourberie peu ordinaire.

Le but du gouvernement est visible.

Les amis du ministère ne la cachent même plus.

— Tout cela, nous disait ce matin l'un d'eux, peut vous paraître grotesque, mais ce n'en est pas moins un coup de génie de M. Clemenceau.

Le peuple qui est naïf croit encore à la justice. Il se dit : « Pour que des magistrats ordonnent ces perquisitions, ces arrestations, c'est qu'il y a quelque chose. Il n'y a pas de fumée sans feu. »

On va faire traîner l'instruction jusqu'aux élections. Après nous verrons. Il est si simple de dire que, dans son impartialité, la justice n'a pas trouvé la preuve suffisante et de clore l'affaire.

Tel est bien, en effet, le mobile qui a fait agir le gouvernement.

C'est si vrai qu'on annonce, au Parquet, que les inculpés arrêtés ne seront pas conduits à Béthune avant quelques jours. M. André, le juge d'instruction parisien qui, au début — on l'affirmait du moins, — était un simple agent d'exécution, a reçu une nouvelle Commission rogatoire de M. Baudry, son collègue du Pas-de-Calais, « à l'effet de faire la lumière sur les agissements qui ont motivé les arrestations et de continuer à rechercher les complices possibles ».

Ainsi, si officiellement c'est le juge de Béthune qui est chargé d'instruire cette affaire, en réalité c'est M. André qui fera toute l'information.

On va gagner du temps. Après les élections, les prisonniers seront mis en liberté sans qu'ils aient eu à effectuer le voyage de Béthune. Et le tour sera joué.

Malgré les déclarations de l'ami du ministère nous continuons à penser que M. Clemenceau à force de vouloir être habile a été maladroit. Il a pris le peuple vraiment pour trop naïf. Il a presque aussi mal joué que son compère le *Matin* avec ses fausses fiches.

LE JEU DES PETITS PAPIERS

Cependant, comme il faut payer d'audace, même dans la « gaffe », l'organe ministériel continue le jeu des petits papiers.

Ce matin, il publie le libellé des reçus trouvés parmi les papiers du comte de Beauregard.

Reçu de M. le comte de Beauregard, par les mains de M. Cangrot, la somme de 200 francs pour aller à Gallac.

Paris, 2 janvier 1906.

BERSSOLLES,
12, rue Pigalle.

Je déclare par la présente qu'en échange du versement de la somme de 6 800 francs que m'a fait aujourd'hui M. le comte de Beauregard, je lui ai remis toutes les lettres que je possédais de lui, et je donne ma parole d'honneur de n'en avoir conservé aucune.

Paris, le 15 janvier 1906.

BERSSOLLES.

Le troisième reçu est écrit sur papier à en-tête de Me Berryer, avoué à Paris. Il est ainsi conçu :

Reçu de M. le comte de Beauregard la somme de 7 600 francs pour règlement de l'affaire Bressolles.

BERRYER.

Voilà, paraît-il, la preuve que c'est M. Beauregard qui a fomenté les grèves!

C'est tout simplement la confirmation de ce qu'on dit, dès les premières perquisitions, les amis de M. Durand de Beauregard.

Celui-ci est malheureusement dans un état de santé qui le laisse sans défense vis-à-vis des individus plus au moins suspects.

A défaut d'autre preuve le document suivant, publié également par le *Matin*, l'indiquerait suffisamment. C'est une liste ministérielle écrite de la main de M. de Beauregard. La voici :

	MM.
Guerre	Général Niel.
Marine	Vice-amiral Maréchal.
Affaires étrangères	
Président du Conseil	Duc de Montebello.
Intérieur	Ch. de Bouvre.
Finances	Baron Mallet.
Instruction publique et des Cultes	Mézières?
Commerce et Industrie	P. Le Roux.
Justice	Tézenas.

Nous ne demanderons pas comment des pièces provenant de perquisitions judiciaires sont entre les mains des rédacteurs du *Matin*, nous ferons simplement remarquer que pour que le gouvernement en soit réduit à publier des documents de ce genre, il faut vraiment qu'il ait échoué lamentablement dans son complot burlesque.

CHEZ M. LE COMTE DURAND DE BEAUREGARD

Le comte Durand de Beauregard, arrêté hier à 4 heures de l'après-midi, à Nice, sera conduit aujourd'hui à Paris. Son fils, M. Max de Beauregard, nous a déclaré qu'étant donné l'état de santé de son père, l'arrestation était criminelle.

Depuis quatre mois, non seulement il a renoncé à la politique, mais il est à peine capable de suivre, dans les journaux, le fil des événements. Un médecin, attaché à sa personne, vient le voir trois fois par jour, et son temps se passe en promenades hygiéniques.

— D'où vient alors, avons-nous dit à M. Max de Beauregard, qu'on ait eu l'audace de faire d'un neurasthénique avéré un conspirateur et, surtout, l'âme d'un complot?

— C'est la vieille histoire de l'année dernière qui est revenue sur l'eau. A côté des anarchistes, le Parquet de Béthune avait reçu l'ordre de découvrir des noms — je suppose même qu'on a pu lui indiquer le nom de mon père, parce qu'il avait été plus en moins indirectement provoqué dans l'affaire Tamburini. Ayant d'être gravement malade, mon père avait, en effet, organisé des conférences. Il a été la proie d'intrigants qu'ils l'ont exploité, lui faisant payer des notes imaginaires d'imprimerie, placards, proclamations, etc. Les uns lui sont restés fidèles, les autres l'ont trahi, voyant son caractère débonnaire et confiant. Ma mère et moi, nous avons fait tout au monde pour le tirer des mains de ces individus, mais sans résultat. Ni les désaveux de Bruxelles, ni les avertissements de ses vrais amis ne lui ont dessillé les yeux. Il continuait à verser de l'argent... mais sans mandat, sans influence et, naturellement, sans résultat... Ne me demandez plus davantage... Mon père est très souffrant, il est inconscient de ses actes, et c'est tout simplement une infâmie d'agir de la sorte...

M. Max de Beauregard reste à Paris auprès de sa mère. Son frère, M. Roger de Beauregard, est parti hier soir pour Nice.

LE CAS DE M. BRESSOLLES

Après avoir exploité M. le comte Durand de Beauregard, Bressolles, arrêté hier à Brest, avait cherché à compromettre M. Biétry, président de la Fédération nationale des Jaunes, candidat antisocialiste.

Voici ce que nous a dit M. Biétry à ce sujet :

Je ne connais pas Bressolles. Il se disait garçon boulanger sans travail, je le trouvais pendu tous les jours à ma sonnette et, pensant rendre service à un pauvre diable, je le prise pour surveiller mes afficheurs; je crois que cet homme m'a été lancé dans les jambes pour me compromettre dans la prétendu complot.

Divers papiers compromettants ont été trouvés sur Bressolles, celui-ci s'est vanté d'être l'auteur de la plupart des troubles qui se sont produits ces temps derniers. Il prétend aussi avoir été employé par M. Clemenceau dans bien des affaires. A l'interrogatoire qu'il a subi hier soir, il a avoué uniquement qu'autrefois il faisait de l'agitation par conviction, mais que maintenant il ne faisait que de l'agitation intéressée. Il a ajouté qu'il était prêt à manger le morceau si on lui offrait des conditions convenables.

M. Biétry a fait placarder hier soir, en ville, une énergique protestation.

LE COMTE XAVIER FEUILLANT

Un des amis de M. Feuillant nous a dit :

Depuis plus de quinze ans, c'est-à-dire depuis la mort du général Boulanger, M. Xavier Feuillant ne s'occupe plus de politique. Il n'a aucune relation politique avec le prince Victor.

Son arrestation n'a aucun motif; d'ailleurs, aucun papier n'a été saisi chez lui. La fameuse lettre dont on a parlé, et qui commence ainsi : « Je crois que j'ai trouvé la grosse somme... » était une lettre d'un de ses amis annonçant à M. Xavier Feuillant qu'il pensait avoir trouvé l'argent nécessaire non pas à l'érection d'un monument, ainsi qu'on l'avait dit, mais à la création d'un cercle mondain que voulait fonder feu le général baron Faverot de Kerbrech, d'accord avec M. Xavier Feuillant, dans l'ancien hôtel du baron de Hirsch, rue de l'Elysée.

Peut-être a-t-on trouvé le nom de M. Feuillant dans les élucubrations fantaisistes de M. Durand de Beauregard, ainsi qu'il a été fait pour M. de Rouvre.

M. Feuillant, qu'on veut impliquer dans le complot du Nord, a un fils, maréchal des logis au 28e dragons, qui était de service aux grèves du Nord, et c'est lui qu'on accuse de fomenter des troubles pouvant coûter la vie à son fils!

La *Liberté* publie les états de service de M. Feuillant (Charles-Etienne-Xavier), capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire :

Engagé à 18 ans 1/2 au 9e hussards, en 1859; campagne d'Italie; campagne de Syrie, 1860-1861; cité à l'ordre de l'armée pour avoir fait 17 prisonniers; quitté le service en 1867.

Lors de la déclaration de guerre de 1870, s'engage comme cavalier aux chasseurs à cheval de la garde impériale, suit toutes les opérations de l'armée du Rhin. Reçoit à la bataille de Orrwiotte la médaille militaire pour avoir sauvé des mains de l'ennemi le drapeau du 95e de ligne.

Prisonnier le 28 octobre 1870, s'évade; vient à Lille se mettre à la disposition du commandant de l'armée du Nord. Est nommé sous-lieutenant de dragons. A la bataille de Saint-Quentin, eut sept chevaux tués sous lui et permit, par son héroïsme, à l'armée, d'effectuer sa retraite. *Cité à l'ordre du jour et décoré de la Légion d'honneur par le général Faidherbe.*

Il fut ensuite officier d'instruction à Saumur, puis donna sa démission, et fut nommé commandant de cavalerie dans la territoriale.

Ces antécédents préparaient assez mal M. Feuillant à conspirer avec le citoyen Lévy.

A LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Le citoyen Luquet, du Syndicat des coiffeurs, délégué pour remplacer M. Griffuelhes, proteste contre l'arrestation du secrétaire général quand nous nous présentons à la Bourse du travail.

Ces manœuvres, s'écrie-t-il, ont trop souvent trompé le peuple qui est enclin au soupçon.

Le citoyen Luquet raconte que, hier matin, dans le courrier de M. Griffuelhes, son ami Pouget a trouvé le petit bleu suivant :

« 342 est sorti. Mauvais travail à Argenteuil. Sera meilleur à Asnières ».

La manœuvre policière, ajoute-t-il, était manifeste. Essayer de faire croire au public que nous entretenons des rapports avec les dynamiteurs qui ont tenté de faire sauter le pont d'Argenteuil!

Pouget déchira le petit bleu, convaincu que son envoi précédait quelques nouvelles perquisitions ou arrestations.

Mme Griffuelhes, une heure après, venait nous avertir que son mari avait été arrêté chez lui, à 5 heures.

LE CITOYEN LEVY

Plus heureux que son ami Griffuelhes, le citoyen Levy avait pu échapper aux policiers qui l'avaient vainement cherché à son domicile. Il a été arrêté ce matin à 9 heures, à Lyon, à l'arrivée du train de Dijon.

L'ANARCHISTE PROPRIÉTAIRE

Ce Rodolphe Salis, ce Sapek de l'anarchie, M. Fromentin, dont nous avons fait connaître l'autre jour les étrangetés, qui pour relever la dignité de son domestique se fait tutoyer par lui et l'appelle « son disciple », avait dû sentir souffler un mauvais vent à travers les lilas qui entourent le « Nid rouge ». C'est le nom de sa propriété de Choisy-le-Roi.

Quand le commissaire de police Guichard s'est présenté à Choisy, le « Nid rouge » était vide.

M. Fromentin est, paraît-il, candidat de concentration républicaine contre M. le comte de Juignié, à Paimbœuf.

La gendarmerie de Paimbœuf vient de procéder à son arrestation.

LES INCULPATIONS

Les inculpations relevées contre les prévenus sont celles de provocation, suivie d'effets, aux crimes de meurtre, de pillage et d'incendie, et cela dans un but de propagande anarchiste.

Ce sont celles prévues par les articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, modifiée par la loi du 12 décembre 1893, et par la loi du 28 juillet 1894 sur les menées anarchistes.

Lorsque la provocation n'est pas suivie d'effet, la peine est d'un an à cinq ans de prison et 100 à 3 000 francs d'amende; mais, dans le cas contraire, la peine prévue pour les complices est la même que celle édictée contre les auteurs principaux de crime, de meurtre, pillage et incendie.

LES PERQUISITIONS

A TOULOUSE

Des perquisitions avaient été ordonnées aux domiciles présumés de Bressolles. Le commissaire n'a rien trouvé à Blagnac où l'on croyait que Bressolles avait un domicile. Le commissaire s'est présenté 12, rue du Canal, où Bressolles avait installé une sorte de Syndicat jaune, et enfin rue Romiguières où Bressolles avait habité. Le commissaire n'a rien découvert.

Des perquisitions ont été opérées chez M. de Lassue, à Montréjeau.

A MARSEILLE

Sur Commission rogatoire du parquet de Béthune, M. Brousse, procureur de la République, accompagné de MM. de Possel, juge d'instruction, et Lesbre, commissaire spécial, s'est rendu chez M. Niel, ancien directeur du journal bonapartiste *l'Aigle*, rue Barbarroux. Les magistrats ont longuement perquisitionné et se sont retirés en emportant de nombreux papiers.

Ils se sont ensuite rendus chez le bailleur de fonds de ce journal, M. Aube, et, là aussi, des papiers dont on ignore l'importance ont été saisis.

Fédération des Jaunes de France

Lettre ouverte
à M. le ministre de l'Intérieur

On nous communique la protestation adressée à M. Clemenceau par M. de Bellaigne, membre du Comité national de la Fédération des Jaunes de France, à propos des perquisitions opérées vendredi au *Jaune*.

Nous en extrayons les passages suivants :

Monsieur le ministre,

Vendredi dernier, de 5 h. 1/2 à 9 heures du matin, vos agents ont perquisitionné chez nous dans les bureaux du *Jaune*. Comme membre du Conseil d'administration de ce journal, journal uniquement corporatif et social, je dois protester avec la plus grande énergie contre cet abus de pouvoir, contre votre coup de force.

Nous ne faisons pas de politique, vous le savez bien; et, c'est même ce qui vous navre de ne pouvoir enfermer les Jaunes dans un parti politique quel qu'il soit pour les dominer, les domestiquer, les réduire.

Vous voudriez faire croire que nous marchons de pair avec la Confédération générale du travail, alors que notre première raison d'être, alors que tous nos actes, toute notre vie, toute notre action est de lutter contre le socialisme, partout, toujours et de toutes nos forces.

Contre pareille prétention de votre part, Monsieur le ministre, nous protestons.

Mais cette protestation une fois faite, j'ai autre chose à vous dire encore!

Voici :

Si le juge de Béthune voulait obtenir des indications utiles à son enquête sur les événements de ces dernières semaines, si le juge de Béthune avait la velléité de rendre la justice, il n'aurait eu qu'à rechercher les deux hommes qui sont cause de tout le mal dans les grèves du Nord et sur qui retombent les ruines et le sang.

Ces deux hommes, il les connaît comme moi, comme vous, comme tout le monde. Mais puisqu'il n'ose pas les incriminer, puisqu'il cherche, au contraire, à violer à leur profit la liberté des innocents, je viens, moi, vous les désigner, Monsieur le ministre de l'Intérieur, je viens, moi, proclamer devant vous et devant le pays, leur nom, leur audace, leur culpabilité, leur infamie.

Le premier est cet homme qui prôna en des discours célèbres la grève générale et la révolte armée. C'est cet homme qui, dans un but de popularité de mauvais aloi, fit naître les convoitises, excita les appétits de multitudes inconscientes. C'est cet homme qui donna l'idée — s'il ne fit lui-même le geste — de placer sur la Bourse du Château-d'Eau cet écriteau mensonger et révolutionnaire : « A partir du 1er mai 1906, nous ne travaillerons plus que huit heures. » C'est cet homme qui hier encore, en plein Parlement, à vos côtés, proclamait qu'il ne répudiait aucune parole, aucun acte de son passé.

C'est cet homme qui depuis des années prépare l'échéance du 1er mai 1906 et qui — comme par hasard — devient ministre six semaines avant la date fatidique.

C'est Briand.

Mais Briand n'est pas le seul coupable, il y en a un autre. Cet autre, vous le connaissez bien, Monsieur le ministre de l'Intérieur.

Comme Briand, il est du gouvernement. C'est lui qui a la charge de maintenir l'ordre et de défendre les droits et les biens des citoyens. Il est le ministre de l'Intérieur.

Cet homme, c'est vous-même!

Et je vous accuse!

Je vous accuse de forfaire à votre devoir.

C'est par votre faute que les grèves du Nord ont pris un caractère révolutionnaire. Si vous aviez fait ce que vos fonctions vous obligeaient à faire, vous auriez mis tout d'abord et dès le premier jour dans l'impossibilité de nuire tous ces agitateurs qui firent les émeutes d'hier et qui préparent celles de demain. Si vous aviez fait ce que vos fonctions vous obligeaient à faire, vous n'auriez pas livré sans défense à quelques centaines de meneurs des milliers de braves gens qui ne demandaient qu'à travailler.

Mais, pour vous, l'intérêt électoral prime tout. C'est lui qui vous fait vivoter le révolutionnaire Broutchoux. C'est lui qui vous fait parlementer avec les délégués officiels de la Confédération du travail. C'est lui qui vous empêche d'arrêter les meneurs. C'est lui qui vous fait ordonner à la troupe de s'offrir sans défense aux insultes et aux coups.

Et après cela, après tous ces crimes, vous voudriez encore égarer l'opinion! Non, nous ne vous laisserons pas la possibilité de ce nouveau mensonge.

Au début de votre triste carrière, le sang des généraux innocents vous marqua au front... pour toujours. Et voilà qu'aujourd'hui encore un autre sang crie vengeance contre vous!

Oui vengeance.

Le juge de Béthune pourra perquisitionner tant qu'il voudra au *Jaune* en ailleurs : l'heure du châtiment est proche. Malgré l'intérêt de certains à travestir l'histoire, tôt ou tard la vérité apparaît. Et la vérité précède la justice, la vraie justice, non pas celle qui se fait la domestique du pouvoir, ni celle que vous « dirigeâtes » autrefois, mais la seule digne de ce nom, celle qui exalta les innocents et brise les infâmes.

H. DE BELLAIGNE,
Membre du Comité national de la Fédération des Jaunes de France.

Une déclaration de M. Doumer

M. Doumer et son adversaire, le prêtre apostat Camper, se sont rencontrés à Saint-Gobain.

Du tournoi oratoire qui s'est engagé nous ne retiendrons que cette déclaration de M. Doumer, qui a été sténographiée :

M. Camper. — Vous êtes franc-maçon; le Franc-Maçonnerie, n'est-ce pas une Congrégation?

M. Doumer. — La Franc-Maçonnerie n'était pas, à son institution, une Congrégation, c'était une Société philanthropique; une Société d'hommes de bien, visant un but louable. Quand j'y entrai, je savais m'affilier à des amis, à des partisans d'une idée saine, d'une politique de progrès, de liberté.

Peu à peu, une transformation pernicieuse s'opéra, la Franc-Maçonnerie devint — et est restée — une secte, une caste d'où partit la délation, le bas régime du mouchardage, du favoritisme, de l'internationalisme.

Ceci n'a jamais été dans mes principes ni dans mes idées.

En janvier 1904, j'ai rompu toutes relations avec les hommes qui travaillaient à l'anéantissement du patriotisme, qui compromettaient notre défense nationale.

J'ai repris ma liberté pour être candidat à la présidence de la Chambre comme à la présidence de la République; j'ai rompu avec la Franc-Maçonnerie afin d'en finir avec cette clientèle déshonorante.

LA SITUATION
DANS LE PAS-DE-CALAIS

Le 1er mai et les mineurs

Lens, 1er mai. — Pour annoncer le 1er mai comme ils le font chaque année, les mineurs ont fait éclater, la nuit dernière, de nombreux pétards et cartouches de grisoutine Favier, sur toute l'étendue du bassin houiller du Pas-de-Calais.

Le nombre des travailleurs a encore augmenté dans les mines de Lens.

La matinée du 1er mai s'annonce comme devant être calme.

Depuis hier, il pleut à torrents.

Les mineurs se réunissent en petits groupes dans les estaminets où ils causent entre eux.

Aucune réunion publique ne pourra être tenue, toutes les salles ayant été réquisitionnées depuis longtemps pour loger les troupes.

L'état de la grève dans le Pas-de-Calais

Le chômage est complet dans les mines d'Ostricourt, de Carvin et de Meurchin.

Le travail a repris en partie aux mines de Liévin.

Il est complet aux mines de Bruay, de Marles et de Ferfay, à Ligny et à La Clarence.

Aux mines de Béthune, on compte plus d'un millier de mineurs au travail et plus de 600 aux mines de Nœux.

On compte au total 17 013 mineurs au travail et 37 213 grévistes.

Les soldats victimes des grèves

Le ministre de la Guerre vient de charger le médecin inspecteur général Claudot de se rendre dans le Nord inspecter les cantonnements des troupes envoyées dans les bassins houillers et de lui faire un rapport sur l'état des blessés.

En permanence

En prévision des événements qui peuvent se produire dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, M. Durdault, préfet du Pas-de-Calais, se tiendra en permanence le 1er mai à Lens, M. Lasserre, sous-préfet de Béthune, à Liévin, et M. Manceron, sous-préfet de Montreuil, à Hénin-Liétard.

Légion d'honneur

M. Lesage, chef de bataillon au 3e régiment du génie à Arras, est inscrit d'office au tableau de concours pour officier de la Légion d'honneur, pour services exceptionnels rendus au maintien de l'ordre public pendant les troubles du Nord et du Pas-de-Calais.

CHEZ LES MINEURS BELGES

De notre correspondant de Bruxelles :

Le Congrès national des mineurs socialistes n'a donc pas décidé la grève générale. Ce qui l'a guidé, c'est l'intérêt politique; alliée aux « libéraux », les socialistes craignent de se compromettre avant les élections du 27 mai. Mais la menace d'une grève générale existe toujours car le Congrès a décidé de réclamer un salaire de 5 fr. 50 pour les mineurs à veine et les coupeurs de murs et une augmentation de 15 % pour les autres ouvriers.

Les inexactitudes de M. Clemenceau

M. Clemenceau ne veut pas qu'il soit dit que, dans son voyage à Lens, il ne saluait pas les officiers. Dans une seconde lettre adressée à M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, il se plaint amèrement qu'on ait critiqué son attitude. Son irritation est très vive :

Je ne m'abaisserai pas à discuter l'angle d'inclinaison de mon chapeau ni l'expression de mon visage : il faut être singulièrement à court de critiques et se sentir bien profondément dans son tort pour recourir à de tels arguments.

Tout cela parce que, grâce au stoïcisme de nos officiers de tous grades, comme de nos soldats, nous avons pu éviter l'hécatombe qui était dans vos vœux, car c'est bien vous, Monsieur, qui n'avez pas craint d'exciter directement au meurtre en convient tout officier à commander le massacre au hasard pour être, à retour, décrété d'héroïsme par le directeur du *Figaro*.

M. Gaston Calmette relève avec une fine ironie les « inexactitudes » contenues dans le lolire du ministre de l'Intérieur.

Je n'ai jamais excité l'armée au meurtre quoiqu'il le prétende, et je n'ai jamais convié les officiers à commander au hasard le massacre! Au lendemain de la mort du lieutenant Lentour, le 19 avril, j'ai dit que la « servilité du ministre de l'Intérieur à l'égard des meneurs de la grève ne pouvait être tolérée plus longtemps, et qu'en infligeant aux officiers le supplice de rester impassibles devant l'émeute, M. Clemenceau semblait vouloir décréter qu'il suffit de porter un uniforme pour être dans la rue en danger de mort ».

La gravité de la situation dans le Nord força M. Clemenceau à autoriser la troupe à se défendre.

La troupe, continue M. Calmette, recevait enfin le droit de se défendre, et, grâce à cette seule menace, sans autre effusion de sang, la grève était terminée.

C'est ainsi qu'à Denain le capitaine Ricour, frappé en pleine figure par un pavé deux jours auparavant, déclara le 21 avril aux grévistes :

— Je vous préviens que tout est changé désormais. *J'ai des instructions qui m'ordonnent*, le cas échéant, de faire *ouvrir le feu contre vous*. Je vous donne cinq minutes pour rebrousser chemin.

Et les cinq minutes ont suffi!

Je n'ai jamais demandé davantage en écrivant l'article qui a si fort irrité mon éminent correspondant.

Je me félicite d'ailleurs plus que jamais d'avoir écrit cet article, puisqu'il a permis à M. Clemenceau de rendre enfin à notre armée héroïque et stoïque l'hommage qu'il lui devait; il vient de tenir sur elle un patriotique langage qu'il n'avait fait entendre ni à Lens, ni à Arras, ni à la Confédération du travail, ni au ministère.

LETTRE EPISCOPALE
A UN DIRECTEUR DE « CROIX »

La lettre de Mgr l'évêque d'Agen, que nous avons annoncée hier, réfute en termes vibrants les naïfs placards qui espèrent faire croire aux électeurs qu'ils ont donné à la France une loi de séparation libérale.

Libérale, comme la loi de 1901, qui a mis les religieux et les religieuses en dehors du droit commun et à la porte de leurs couvents! Libérale, comme la loi du 7 juillet 1904, qui prive du droit d'enseigner, comme des incapables ou des criminels, les congréganistes même les plus instruits, même les plus honorables et les plus méritants, même après trente ou cinquante années de services!

Pour révéler la pensée de nos oppresseurs, le prélat invoque un triple témoignage :

1° Celui de l'*école de l'État*, dans laquelle ils forment la conscience des enfants du peuple au mépris de nos dogmes ou à l'indifférence religieuse qui ne vaut pas davantage.

2° Celui de la *presse* gouvernementale qui pâme dans le pays la haine de Dieu.

3° Celui de l'oppression des *fonctionnaires* pour qui aucune liberté religieuse n'existe plus. Même l'assistance à la messe leur est interdite. « Si dans toute la France vous cherchez un seul fonctionnaire, même de rang très modeste, qui puisse *à moins de mettre son avancement en péril*, assister à la messe aussi souvent qu'il le désire, vous ne le trouverez certainement pas. Pourquoi? »

Francs-maçons, propagateurs acharnés de l'athéisme, nos gouvernants se donnent pour but de détruire jusqu'à la croyance en Dieu. Quel programme pour les guides d'un grand peuple! Il n'y a pas de plus coupable projet; et l'évêque démontre que la réalisation d'un tel plan porterait la plus grave atteinte aux droits de la conscience et provoquerait les luttes les plus désastreuses.

Aux électeurs catholiques ou simplement honnêtes d'arrêter l'œuvre de la Maçonnerie et de conjurer les ruines qu'elle menace d'accumuler sur la patrie.

Je crois, Monsieur le directeur, dit le prélat, en adjurant tous les citoyens honnêtes de réfléchir aux conséquences de leur acte du 8 mai.

D'abord, il font qu'ils votent. Nul d'entre eux ne doit se soustraire à une obligation qui découle naturellement du principe moderne de la souveraineté nationale et qui dans les circonstances présentes est plus urgente que jamais.

En second lieu, s'ils ont souci de la justice, de la liberté, de la paix publique, il est non moins indispensable qu'ils donnent leurs suffrages à des hommes étrangers à l'œuvre maçonnique des deux dernières législatures. J'entends par là qu'ils repousseront absolument, sans faiblesse ni hésitation, tout candidat qui non seulement aura participé à la confection des lois antilibérales et antinationales des huit dernières années, mais encore les aura de quelque manière que ce soit approuvées et défendues.

Enfin, il est nécessaire qu'ils posent leurs conditions, exigeant de tous qui sollicitent leurs voix des engagements clairs et fermes; nous Avons été trop souvent les dupes de promesses mensongères pour ne pas prendre toutes nos assurances contre les trahisons du lendemain.

Affirme très haut qu'une telle attitude est commandée à tous par leur conscience. Bien plus, mon devoir d'évêque m'oblige à proclamer qu'en s'éloignant de cette règle, les catholiques commettraient une faute grave, une faute que le catéchisme appelle, en propres termes, un péché mortel.

Ils choisiront donc; nous ne les convions pas, loin de là, à exclure les candidats républicains, puisque l'Eglise opprimée en forme républicaine comme parfaitement légitime; mais nous les supplions de donner à la France des représentants qui fassent une œuvre de justice pour de bon, de liberté non d'oppression, de paix et non de guerre. Une religion dont l'immense majorité des électeurs ne veut certainement pas la perte.

Je sens trop vivement le poids de mes responsabilités pour garder le silence, au moment où la France peut être les destinées de l'Eglise de France et par suite de ma bien-aimée patrie. J'ai dit la vérité tout entière, simplement, sans détours. Les catholiques fidèles et les hommes raisonnables, j'en ai la ferme espoir, accepteront ma parole; d'autres la critiqueront avec amertume, avec violence. Mais aucune considération humaine ne m'arrêtera jamais devant l'accomplissement de mon devoir, et je suis prêt à tout souffrir plutôt que de manquer à ma mission d'évêque.

Et comme ce document épiscopal, magnifique d'entrain apostolique et d'énergie chrétienne, est adressé à M. le directeur de la *Croix de Lot-et-Garonne* et du *Bien du peuple* de l'Agenais, Monseigneur en donne en terminant cette raison flatteuse :

Je me suis adressé à vous, Monsieur le directeur, de préférence à tout autre, parce que vous avez assumé la noble tâche de défendre en dehors de partis politiques la cause de l'Eglise. Je vous remercie de vos efforts, je les bénis et j'ose espérer que mes diocésains, encore si attachés à l'odieux fétiche de la France, suivront vos conseils et vaincront pacifiquement le mal, l'honneur de Dieu et les intérêts sacrés de la patrie.

Mgr Geuthey

Mgr Geuthey, évêque de Nevers, signale également avec force la gravité de l'heure présente. Si le vote du 6 mai ne devait avoir que des résultats politiques, le prélat déclare qu'il consentirait à ne pas en parler; mais lorsque les intérêts de l'Eglise sont aussi menacés que ceux de la patrie, le silence des pasteurs n'est plus possible.

Je ne crains pas d'affirmer, dit Sa Grandeur, que, dans les circonstances actuelles, ce serait un crime devant la nation et un grave péché devant Dieu de se désintéresser des prochaines élections, sous prétexte qu'on ne peut pas espérer faire triompher un candidat de son choix.

Dans les circonscriptions où des candidats se présentent sous le drapeau de l'Action libérale populaire cet admirable organisme qui doit rallier à l'heure actuelle tous les catholiques, ou avec un programme respectueux des nos libertés religieuses, de la liberté, les catholiques et même les honnêtes gens tout court n'ont pas le droit de s'abstenir.

LES RÉUNIONS

A. L. P.

M. A. Jebanne a donné une conférence devant 300 électeurs de Moulins-Engilbert (Allier).

Les républicains libéraux de l'arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie) viennent d'avoir, sous les auspices de l'A. L. P., une importante réunion publique et contradictoire, avec le dévoué concours de M. Gairal de Sérézin, du barreau de Lyon, qui fut un magnifique succès.

L. P. D. F.

500 membres de la L. P. D. F., réunies à Amboix (Indre-et-Loire), ont chaleureusement applaudi une conférence de Mme Bourgarel.

A Breteuil (Oise), 600 personnes assistaient à une conférence de Mlle Froessard; M. de Saint-Mars y a également pris la parole.

A. C. J. F.

L'A. C. J. F. de Saint-Etienne-en-Bresse a tenu une importante réunion. Après deux conférences de MM. Joseph Gellé et J. Jacques, le Comité a décidé de s'employer activement à la propagande de la bonne presse.

A Neuvy-Bouin, dans le canton de Moncontant (Deux-Sèvres), plus de 800 hommes et jeunes gens ont applaudi les discours de MM. J. Poirier-Coutensais, Herpin, Bréjon et Tony Catta.

A Craon (Mayenne), M. René Conteau a donné une conférence devant 700 personnes réunies sous la présidence de M. Daniel, sénateur, sur « Le devoir des catholiques à l'heure actuelle ».

800 personnes de la paroisse Saint-Serge d'Angers, ont assisté à une conférence de M. Ch. Poisson, sur « La persécution et le devoir électoral ».

M. Poisson a donné à Soulaire (Maine-et-Loire) une conférence sur « La liberté pour tous », devant un bel auditoire d'électeurs.

A Mayenne (Mayenne), M. Normand d'Anthon flétrissait, devant un nombreux auditoire d'électeurs, « La politique sectaire du bloc ».

Chronique électorale

Haute-Saône. — *Luxeuil.* — M. Garnand, candidat républicain libéral :

Je veux le liberté absolue de conscience pour les fonctionnaires comme pour les autres citoyens.

Je veux la paix religieuse. La séparation, dont je ne combats nullement le principe, aurait été mieux accueillie par la nation, elle n'aurait pas soulevé la critique simultanée des protestants et des catholiques si elle n'avait été une loi de représailles, si elle était venue à son heure, après le vote attendu, réclamé, différé des réformes sociales, si elle avait organisé les associations cultuelles suivant le droit commun.

Mon concurrent la trouve trop libérale. Donc il veut en aggraver les dispositions. Je m'y opposerai de toutes mes forces.

Je suis contre le monopole de l'enseignement.

Je veux un gouvernement de grand jour et de pleine lumière.

Pas de fiches! Pas de délégués! L'honneur et l'intérêt de la République l'exigent.

M. Pachard, candidat à *Vesoul* :

Tous aux urnes le 6 mai.

Que le bloc des hommes indépendants et des libéraux, à quelque parti qu'ils appartiennent, reste inébranlable; qu'il ne cède ni à la pression ni aux menaces, qu'il ne se laisse tromper ni par les promesses ni par les calomnies, qu'il marche contre le « bloc » des sectaires et des franc-maçons.

A ce prix la victoire est assurée.

La journée du 6 mai sera décisive pour la sauvegarde de vos intérêts moraux et matériels, de vos libertés et de l'ordre public.

Mayenne. — *Laval* (1re circonscription). — M. Henri de Monti, candidat catholique et libéral :

Respectueux de la volonté de mon pays, j'estime que la forme du gouvernement n'est absolument pas en jeu aujourd'hui, mais pour avoir droit à l'obéissance de tout citoyen, un gouvernement doit être honnête, respectueux des croyances de chacun, assurer l'ordre et garantir la liberté.

Catholiques, vous avez vu comment on respecte vos croyances!

Partisans de l'ordre, vous êtes témoins chaque jour des progrès de la révolution que les détenteurs actuels du pouvoir, M. Clemenceau et M. Briand, ont encouragée et déchaînée par leurs écrits et par leurs discours!

Amis de la liberté, vous pouvez dire à votre tour : « Que de crimes on commet en ton nom! »

Aussi la France libérale proteste contre ce gouvernement qui nous opprime.

Corse. — M. Giulani, candidat catholique à *Corte* :

L'Eglise catholique et notre patrie sont rivées l'une à l'autre par des liens qu'on ne peut rompre sans provoquer de déchirantes et mortelles blessures.

La loi de séparation doit être abrogée et nous devons rendre au clergé de France la situation indépendante et honorée qui lui est si légitimement due.

Les députés libéraux qui arriveront en majorité au Parlement donneront aux consciences outragées la paix dont elles ont tant besoin.

Si vous y consentez, j'unirai mes efforts à ceux qu'ils tenteront.

Il faudra aussi rétablir l'ordre dans les messes sociales en acceptant les revendications justes, en écartant les dangereuses utopies.

L'armée qui mérite tant d'égards a été indignement traitée. Nous lui donnerons les réparations nécessaires et ferons en sorte qu'elle soit à jamais à l'abri des atteintes des sans-patrie.

Doubs. — M. Veuillier, conseiller général, candidat républicain progressiste à *Besançon-campagne* :

L'expérience de ces quatre dernières années a montré que notre pays doit choisir entre les principes républicains de liberté, d'égalité des droits, de justice, d'ordre et de paix sociale, représentés par les libéraux et le régime de tyrannie, de discordes civiles et d'anarchie, qui porte le nom de combisme.

A part quelques réformes d'intérêt général, votées par tous les députés, la Chambre qui vient d'expirer, ou plutôt la majorité qui a suivi jusqu'au bout M. Combes, a paru se complaire aux plus criminelles et aux plus détestables folies.

Elle a inquiété les consciences et fait renaître les guerres religieuses avec la loi de séparation qui serait aggravée encore si, par impossible, les radicaux-socialistes revenaient au pouvoir.

Elle a encouragé l'anarchie dans les arsenaux maritimes, les menaces des révolutionnaires qui rêvent de grève générale et de journées sanglantes. Elle a pactisé avec les socialistes antimilitaristes fauteurs d'indiscipline, de rébellion dans l'armée, et apôtres d'un internationalisme décevant. Elle a applaudi à l'œuvre du général André et pousse l'inconscience jusqu'à regretter sa chute. Elle a toléré le régime des mouchards.

Enfin, elle a laissé se développer une corruption, dont l'histoire des peuples en décadence nous donne seule l'exemple.

Jura. — M. Jeannin, candidat républicain libéral et catholique à *Lons-le-Saunier* :

Vous avez à choisir entre deux politiques — d'une part la politique du « bloc » soi-disant républicain, en réalité sectaire, maçonnique, tyrannique et souvent anarchiste; — d'autre part la politique de tous les partisans de la liberté et de l'égalité pour tous, dans la fraternité entre tous.